

Mairie de LES DEUX ALPES
48 Avenue de la Muzelle
38860 LES DEUX ALPES

ARRETE N° 2021-008

Domaine : Police administrative générale

Objet : Sécurité publique- fermeture temporaire de la route de la Faurie

Le Maire de LES DEUX ALPES,

VU la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, des Régions et l'Etat ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU le Code Pénal et notamment les articles R610-3 et R610-5 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1, L2213-2 et L2213-3 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police de la circulation et du stationnement ;

VU les risques d'avalanche sur le secteur du hameau de La Faurie ;

CONSIDERANT que pour permettre la mise en sécurité des usagers de la voie publique, il convient de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas de risques d'avalanche, la circulation de tous les véhicules et des piétons sera temporairement fermée dans les deux sens sur la voie communale dite « de la Faurie », de l'extrémité sud du hameau de la Rollandière jusqu'au-delà de la combe du ruisseau de La Faurie.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place, entretenue et déposée sous le contrôle des services techniques.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services de la commune de Les Deux Alpes, la Police Municipale, le Commandant de la brigade de la Gendarmerie de Les Deux Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite Monsieur le Chef du centre de secours des Deux Alpes ainsi qu'à monsieur le responsable des Services Techniques.

Le 13 janvier 2021

Christophe AUBERT,
Maire de Les Deux Alpes.

